

Colloques 2013

« Port d'attache et base de sécurité - quelques aspects de la théorie de l'attachement- »

Conférence co-organisée par Pau Droit Public et l'Association Rénovation

Jeudi 7 novembre 2013, 14h - 17h30



La théorie de l'attachement est issue des travaux de recherche théorique et clinique de John Bowlby ainsi que des développements expérimentaux de Mary Ainsworth. Cette théorie demeure aujourd'hui une pièce incontournable de la psychologie du développement et une référence importante pour le clinicien et le travailleur social. Cette théorie concerne l'ensemble du développement socio-émotionnel, du bébé à la personne âgée. Blaise Pierrehumbert, directeur d'une unité de recherche au Centre Hospitalier de l'Université de Lausanne, proposera un bilan des apports et des limites de cette théorie ainsi que ses enjeux en regard de l'histoire, de la culture, de la politique de la famille, des autres théories psychologiques, de la clinique, ou encore des neurosciences. L'ouvrage sur lequel s'appuiera cet exposé est « Le premier lien » (Pierrehumbert, 2003, paru chez Odile Jacob)

Conférence animée par Blaise Pierrehumbert, psychologue, chercheur et professeur au Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Lausanne.

28-29 Octobre : l'identité des tribunaux administratifs



Les tribunaux administratifs fêteront leur soixantième anniversaire lors de [ce colloque organisé dans les locaux de l'Université de Toulouse Capitole](#) (pdf - 2,54 Mo).


Discours d'ouverture : Ch. Taubira, Garde des sceaux

Y participeront des enseignants chercheurs de droit public de la Faculté de droit de Pau :

- * Monsieur le professeur Philippe Terneyre, professeur de droit public, membre du comité organisateur,
- * Monsieur le professeur Jean Gourdou, Directeur du centre de recherche "Pau Droit Public"
- * Monsieur le professeur Olivier Lecucq, Directeur de l'institut de droit comparé "IE2IA"

28 Juin : Innovation et changement dans le secteur sanitaire et médico-social





Le domaine sanitaire, social et médico-social est marqué depuis plusieurs années, par la nécessité d'une adaptation permanente des acteurs professionnels aux exigences d'un monde en constante évolution.

Vieillesse de la population, prise en charge des pathologies chroniques, développement des nouvelles techniques d'information et de communication, participation des patients, contexte économique rendent indispensable l'innovation des concepts et des pratiques des acteurs du champ médico-social.

Ce colloque présente, tout à la fois, des réflexions théoriques sur cette question de l'innovation dans le champ sanitaire et social, mais présente aussi des expériences à portée nationale ou locale.

↓ [Programme](#) (pdf - 1,5 Mo)



Enregistrements vidéo de la journée :

Jean GOURDO 

Véronique LAZZERY-PORDOY & Etienne MINVIEL 

Jean-Philippe TOUTOU 

Thierry NOBRE 

Bernard DUPERREIN & Solange MENIVIER 

Bernard CAZENAVE 

Didier SIMON 

Geneviève DEMOURS 

Lionel COUZI & Noëlle BOULONNIER 

Virginie VALENTIN 



Projet tutoré de Master C3 :

↓ La médiation animale (pdf - 865 Ko)

31 mai 2013

Vendredi 29 mars 2013

Un partenariat avec l'association des Publicistes Palois - A2P - la Ville de Pau et le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)



La « Journée des métiers du droit public » du 29 mars 2013 a été l'occasion pour les étudiants de mieux connaître les métiers pouvant être envisagés avec une formation spécialisée en droit public.

La matinée a permis aux étudiants de licence de se familiariser avec les Masters de droit public proposés à l'UPPA (Master « Droit et contentieux publics », Master « Cadre territorial » et Master « Cadre du secteur sanitaire et social ») qui ont été présentés par des étudiants de Master 1.

L'après-midi a été consacré à la description de ces formations par les directeurs des Masters. Chaque présentation a été suivie de l'intervention de professionnels qui présenteront leur métier, à l'instar du métier de conseiller de tribunaux administratifs, de juriste, d'avocat ou encore de directeur d'hôpital.

Enfin, un « village des métiers du droit public » a rassemblé de nombreux autres intervenants représentant à la fois le secteur des collectivités territoriales, le secteur sanitaire, social et médico-social ainsi que les secteurs de l'administration d'Etat et du privé.

Les étudiants se sont alors entretenus avec ces professionnels et ainsi développer leur réseau en vue d'éventuels stages.

Colloque Opinion publique et territoire

Vendredi 1er mars 2013



Le colloque « Opinion publique et territoire » se veut pluridisciplinaire puisqu'il a permis de rassembler les chercheurs de la Fédération de recherche « Collectivités locales et territoires ».

Des économistes, gestionnaires, juristes, anthropologues, des spécialistes du développement, des praticiens de la mesure de l'opinion publique ou encore des acteurs locaux, tels que Martine Lignères-Cassou - Maire de Pau - et George Labazée - Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques -, se réuniront autour du thème relatif à l'image des territoires, sous le prisme des représentations sociales. Plus précisément, les intervenants s'intéresseront, dans leur champ disciplinaire respectif, à la mise en perspective de la question de l'opinion publique dans le cadre des territoires.

Ainsi, des enseignants-chercheurs de l'UPPA ont étudié l'opinion publique à l'aune du droit et des sciences politiques. Des représentants de l'IFOP (Institut français d'opinion publique) et des professeurs sont intervenus ensuite sur les questions relatives à la mesure de l'opinion publique, à l'évaluation de l'image d'un territoire par l'opinion publique ainsi qu'à la communication politique de l'opinion publique.

Le colloque s'est clôturé par une table ronde animée par le professeur Jean-Michel Uhaldeborde.

Colloque international à Besançon les 11 et 12 juillet 2013 : "les 30 ans du titre premier du statut général des fonctionnaires".

Participation de Mme Annie Fitte-Duval, enseignant chercheur membre du centre Pau Droit Public en tant qu'animatrice de la table ronde sur les modèles étrangers du statut de fonctionnaire et interviendra sur les dialectiques du principe d'égalité dans la fonction publique.



Rencontres Conseil d'Etat - Facultés de droit - XVIIème édition

En 1997, la Faculté de Droit de Pau - et plus particulièrement le Centre d'Etudes des Collectivités Locales (devenu en janvier 2011 Pau droit public) - avait fait le constat suivant : alors que les membres du Conseil d'Etat et les Professeurs de Droit public travaillent sur le même champ du Droit avec, certes, des fonctions différentes, leur histoire, leur formation, leur statut, leur emploi du temps, leur localisation (peut-être) font, qu'aujourd'hui, ces deux groupes de juristes ont rarement l'occasion de se rencontrer, donc de mieux se connaître et, par voie de conséquence, s'interrogent parfois sur leur légitimité réciproque et la pertinence de leur action.

Sans doute, cette analyse est-elle réductrice et partiellement inexacte. Depuis toujours, les Professeurs de Droit public ont un attachement profond à l'égard du Conseil d'État dont ils ne discutent pas l'extrême compétence de ses membres et leur indépendance coutumière et dont ils commentent – de façon critique, car c'est le rôle de la doctrine – les principales décisions ou avis. De la même façon, la multiplication contemporaine de l' « association » de membres du Conseil d'État aux sections de Droit public des Facultés de Droit témoignent de l'attachement des premiers aux secondes. Enfin, parce que les fonctions de ces deux corps de juristes ne sont pas les mêmes, il n'est évidemment pas question de nier leur spécificité irréductible : fonction créatrice (du droit administratif) par la Haute assemblée ; fonction critique et suggestive pour la doctrine.

Au regard de ces centres d'intérêts convergents et de ces fonctions spécifiques – mais complémentaires -, il est alors regrettable qu'entre ces personnes ne naisse pas une dynamique commune de nature à créer un enrichissement réciproque.

Certes, des lieux de rencontre existent déjà et il n'est pas rare de voir cohabiter à une même tribune de colloque, de journée d'études, de soutenance de thèse ou de jury de concours, un conseiller d'État et un professeur de Droit. Il reste toutefois que ces moments sont brefs et peu propices à la libre discussion.

C'est pourquoi, pour pallier ces lacunes regrettables, car il existe une vraie demande de libre discussion à l'Université, il a été décidé de créer une rencontre annuelle « Conseil d'État – Facultés de Droit », sur un mode original, souple et convivial.

L'idée est, en effet, de mettre en place une table ronde resserrée (autour de 20/40 personnes), non ouverte au public, sans ordre du jour prédéfini longtemps à l'avance, non nécessairement « paritaire » où, pendant une journée, sont débattues en toute liberté de ton et sans protocole des questions de Droit public faisant l'objet de jurisprudences en voie d'évolution ou contestées, de législations nouvelles, obscures ou incomplètes, de procédures contentieuses inefficaces ou performantes, etc ...



Grâce à divers partenaires, et notamment la Communauté d'agglomération, quatorze journées ont déjà pu se tenir à la Faculté de Droit de PAU, les samedi 26 avril 1997, samedi 16 mai 1998, samedi 20 mars 1999, samedi 27 mai 2000, samedi 19 mai 2001, samedi 25 mai 2002, samedi 24 mai 2003, samedi 15 mai 2004, samedi 28 mai 2005, samedi 20 mai 2006, samedi 2 juin 2007, samedi 31 mai 2008 samedi 6 juin 2009, samedi 5 juin 2010, samedi 14 mai 2011, samedi 12 mai 2012 et samedi 1er juin 2013. Elles ont réuni une quinzaine de conseillers d'Etat et une quinzaine de professeurs de Droit. De l'avis unanime des participants, ces journées sont un succès tant par la liberté de ton qui domine les débats que par son très haut niveau scientifique. Plus même, certains commissaires du Gouvernement reconnaissent que leur position a changé à la suite de ces journées, évolution ayant au demeurant conduit à l'adoption de solutions jurisprudentielles nouvelles.

Enfin, et pourquoi ne pas le dire, il est clair que ces rencontres ont contribué à la renommée de la Ville de PAU et de son agglomération : les « Rencontres de PAU » sont aujourd'hui un rendez-vous incontournable des meilleurs et des plus influents membres de la Section du Contentieux du Conseil d'État et de la doctrine publiciste.

Pour toutes ces raisons - celles initialement posées et toujours pertinentes et celles tenant au fait que ce genre de réunion est immédiatement productif -, il est apparu utile de renouveler l'expérience.

Une fois encore, avec le souci de renouveler en partie l'auditoire, ont répondu présents, les membres les plus éminents du Conseil d'Etat et les professeurs de Droit les plus avertis des évolutions et des contradictions du droit administratif moderne au surplus rédacteurs en chef des principales revues françaises de droit administratif (AJDA, RFDA, CJEG, BJDCEP).